

# En février 2014, 62 % des apprentis ont un emploi sept mois après la fin de leur formation

- En février 2014, sept mois après leur sortie d'un centre de formation d'apprentis, 62 % des jeunes ayant suivi des études du niveau du CAP à celui du BTS ont un emploi. Les autres sont au chômage ou inactifs. La situation d'emploi est relativement semblable à celle observée en 2013. Quel que soit le niveau de formation, obtenir le diplôme demeure déterminant dans l'insertion des jeunes : 66 % des diplômés travaillent contre 47 % des sortants n'ayant pas obtenu le diplôme préparé. Le taux d'emploi varie substantiellement d'une académie à l'autre, en lien avec le contexte économique local et les différences de niveau de formation des sortants.

Nathalie MARCHAL, DEPP-A1

■ En février 2014, 62 % des jeunes ayant suivi des études du niveau du CAP à celui du BTS ont un emploi sept mois après la fin de leur apprentissage (voir « [DÉFINITIONS](#) »), 33 % sont au chômage et 5 % sont inactifs ([FIGURE 1](#)).

## En 2014, l'emploi des sortants d'apprentissage se maintient

Le taux d'emploi de 2014 est relativement stable par rapport à l'année précédente : diminution d'un point.

Les apprentis sortant des terminales professionnelles subissent une baisse un peu plus forte (- 3 points). La quasi-stabilité de 2014 fait suite à une baisse de l'emploi enregistrée entre 2012 et 2013 (- 4 points).

## Obtenir son diplôme : un avantage sur le marché du travail

À tous les niveaux de formation, le fait d'obtenir le diplôme préparé joue très favorablement sur les chances d'obtenir

**1 – Situation au 1<sup>er</sup> février 2014 des sortants d'apprentissage selon la classe de sortie (en %)**

Classe de sortie	Diplôme obtenu	En emploi	Au chômage	Inactifs	Répartition en structure
CAP terminale	Oui (79,6 %)	54,5	40,2	5,4	35,9
	Non (20,4 %)	32,3	58,1	9,6	9,2
BP terminale	Oui (78,7 %)	77,0	18,9	4,1	14,3
	Non (21,3 %)	59,7	34,5	5,8	3,9
Bac pro terminale	Oui (80,8 %)	67,2	27,5	5,3	12,6
	Non (19,2 %)	51,2	40,7	8,1	3,0
BTS terminale	Oui (79,9 %)	77,7	17,4	4,9	17,0
	Non (20,1 %)	62,8	31,3	5,9	4,3
<b>Ensemble</b>	<b>Oui (79,7 %)</b>	<b>65,5</b>	<b>29,5</b>	<b>5,0</b>	<b>79,7</b>
	<b>Non (20,3 %)</b>	<b>46,7</b>	<b>45,4</b>	<b>7,9</b>	<b>20,3</b>
<b>Ensemble</b>		<b>61,7</b>	<b>32,7</b>	<b>5,6</b>	<b>100,0</b>
	<i>Rappel au 1<sup>er</sup> février 2013</i>		62,7	31,9	5,4
Diplômes de niveaux I et II	Oui (93 %)	75,5	20,7	3,8	
	Non (7 %)	67,2	27,3	5,5	

Lecture : au 1<sup>er</sup> février 2014, 54,5 % des sortants diplômés du CAP sont en emploi. 79,6 % des sortants d'une classe terminale de CAP ont obtenu leur diplôme.

Champ : France métropolitaine et DOM hors Guadeloupe. Sortants d'une année terminale de formation en CFA, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENESR-DEPP, enquête IPA 2014.

Directrice de la publication : Catherine Moisan  
Secrétaire de rédaction : Marc Saillard  
Maquettiste : Frédéric Voiret  
Impression : DEPP/DVE  
ISSN 1286-9392  
Département de la valorisation et de l'édition  
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE  
République Française

un emploi. Globalement, cet avantage sur le taux d'emploi sept mois plus tard est de près de 20 points : 66 % pour les apprentis ayant obtenu le diplôme préparé contre 47 % dans le cas contraire. L'écart est particulièrement important pour les apprentis sortant de classe terminale de CAP : le taux d'emploi est de 55 % s'ils ont obtenu leur diplôme, contre 32 % sinon.

Plus le niveau de formation est élevé, plus l'avantage en termes d'insertion est fort. En revanche, l'écart entre diplômés et non-diplômés d'une même classe se réduit avec le niveau d'études. Toutefois, les apprentis qui sortent des terminales professionnelles en ayant échoué à l'examen du baccalauréat professionnel, connaissent autant le chômage que les sortants diplômés de CAP (40 %).

## Les brevets professionnels aussi porteurs que les BTS

Sur 100 sortants des classes terminales du cursus suivi, 20 ont échoué à l'examen présenté cette année-là. Certains possèdent un autre diplôme, en général d'un niveau inférieur à celui préparé l'année de la sortie. Ils ont suivi alors un parcours de formation linéaire ascendant avant de sortir du système éducatif. D'autres ont connu des parcours atypiques. Par exemple, 13 % des sortants des classes terminales de CAP déclarent déjà détenir au moins le baccalauréat (baccalauréat professionnel 6 %, technologique 2 % ou général 2 %, un brevet professionnel 2 %, un BTS 1 %).

De la même façon, un sortant de brevet professionnel (BP) sur trois a déjà au moins le baccalauréat : un baccalauréat technologique ou un brevet de technicien (12 %), un baccalauréat professionnel (9 %), général (8 %) ou un diplôme de l'enseignement supérieur (4 %). Le BP est un diplôme national de niveau IV préparé, en formation initiale, uniquement par la voie de l'apprentissage. La formation se déroule en général en deux ans après, au minimum, un diplôme ou un titre de niveau V. Ce diplôme atteste l'acquisition d'une haute qualification professionnelle dans l'exercice d'une activité professionnelle définie. Les sortants du niveau IV viennent plus souvent d'un BP que d'un baccalauréat

professionnel. De plus, le taux d'emploi à l'issue d'un BP est parmi les meilleurs : 77 % pour les sortants diplômés, soit dix points de plus que pour les sortants diplômés du baccalauréat professionnel et le même taux que les titulaires d'un BTS par apprentissage (78 %).

## L'emploi stable recule

Lorsqu'ils travaillent, une grande majorité des anciens apprentis ont un emploi à durée indéterminée (EDI, 55 %) ou à durée déterminée (EDD, 28 %) et plus rarement un emploi aidé (9 %) ou en intérim (8 %) (FIGURE 2). La part des EDI perd deux points en 2014, tandis que les emplois aidés sont un peu plus représentés (+ 1,5 point), du fait de la montée en charge des emplois d'avenir. Proportionnellement, les emplois aidés bénéficient toujours plus aux sortants titulaires d'un BTS ou d'un baccalauréat professionnel. Le poids de l'intérim, premier levier d'ajustement des emplois, augmente d'un point. Il concerne aussi davantage les non-diplômés que les diplômés (12 % contre 8 %).

Comme pour l'ensemble des salariés, le temps partiel concerne plus les jeunes femmes que les hommes sortant d'apprentissage : 16 % contre 6 %. Cette différence sexuée s'estompe avec l'élévation du niveau de sortie. Au niveau du CAP, plus de vingt points séparent les jeunes filles des jeunes garçons (31 % de

temps partiel pour les unes, contre 8 % chez les garçons). Au niveau IV, quinze points les distinguent (21 % contre 6 %) et sept points au niveau du BTS (13 % contre 6 %). Aux niveaux I et II, le temps partiel est nettement moins fréquent aussi bien pour les filles que pour les garçons (respectivement 5 % et 3 %).

## Un taux d'emploi très proche pour les filles et les garçons

En 2014, le taux d'emploi des garçons a baissé de 1,5 point, alors qu'il reste stable pour les filles (FIGURE 3).

Les jeunes femmes sont moins nombreuses en apprentissage que les garçons (un tiers/deux tiers), et majoritairement issues d'une formation dans le secteur des services : 43 % des jeunes filles sortent d'une formation de ce secteur, contre 14 % des garçons. C'est cette forte présence dans les formations de services, au taux d'emploi globalement supérieur, qui assure dorénavant aux filles un taux d'emploi très proche de celui des garçons (respectivement 61 % et 62 %). Les filles qui sortent d'une formation du secteur de la production ont un taux d'emploi nettement plus faible que les autres jeunes femmes (54 % contre 62 %).

Pour les garçons, l'impact du secteur de formation n'est pas le même selon le niveau de sortie. Les jeunes hommes qui sortent d'un CAP ont un peu plus de

**2 – Répartition des types de contrats parmi les apprentis en emploi au 1<sup>er</sup> février 2014, selon la classe de sortie (en %)**

Classe de sortie	Diplôme obtenu	EDI	Intérim	EDD	Emploi aidé
CAP terminale	Oui	53,4	8,0	29,1	9,5
	Non	43,6	13,5	34,4	8,5
BP terminale	Oui	62,6	3,8	29,2	4,4
	Non	55,9	8,8	30,8	4,5
Bac pro terminale	Oui	55,2	10,8	23,7	10,3
	Non	49,7	15,0	29,3	6,0
BTS terminale	Oui	53,4	8,1	23,4	15,1
	Non	52,9	11,0	29,9	6,2
<b>Ensemble</b>	<b>Oui</b>	<b>55,6</b>	<b>7,6</b>	<b>26,8</b>	<b>10,0</b>
	<b>Non</b>	<b>50,2</b>	<b>11,9</b>	<b>31,4</b>	<b>6,5</b>
<b>Ensemble</b>		<b>54,8</b>	<b>8,3</b>	<b>27,5</b>	<b>9,4</b>
<i>Rappel au 1<sup>er</sup> février 2013</i>		56,7	7,6	27,7	8,0
Diplômes de niveaux I et II	Oui	61,7	5,9	24,7	7,7
	Non	63,2	8,0	22,3	6,5

Lecture : au 1<sup>er</sup> février 2014, parmi les sortants d'apprentissage en emploi, 53,4 % des diplômés de CAP sont en emploi à durée indéterminée (EDI).

Champ : France métropolitaine et DOM hors Guadeloupe. Sortants d'une année terminale de formation en CFA, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENESR-DEPP, enquête IPA 2014.

### 3 – Taux d'emploi au 1<sup>er</sup> février 2014 par secteurs de formation selon le sexe et la classe de sortie (en %)

Classe de sortie	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale	51,7	45,5	50,2	49,4	50,8	57,4	44,7	45,7
BP terminale	75,2	71,4	75,2	71,6	76,3	69,9	66,6	72,0
Bac pro terminale	66,5	57,3	67,6	58,1	68,6	59,1	57,0	57,4
BTS terminale	75,3	73,9	76,8	73,3	78,0	71,0	68,3	74,7
<b>Ensemble</b>	<b>62,1</b>	<b>60,9</b>	<b>60,7</b>	<b>63,0</b>	<b>61,5</b>	<b>64,3</b>	<b>54,0</b>	<b>62,4</b>
Rappel au 1 <sup>er</sup> février 2013	63,6	60,9	62,2	63,5	63,0	66,2	53,8	62,3
Diplômes de niveaux I et II	75,8	74,0	76,8	74,3	77,7	74,6	74,0	73,9

Lecture : au 1<sup>er</sup> février 2014, 51,7 % des garçons sortant d'une terminale de CAP sont en emploi.

Champ : France métropolitaine et DOM hors Guadeloupe. Sortants d'une année terminale de formation en CFA, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENESR-DEPP, enquête IPA 2014.

chances d'avoir un emploi après une formation dans les services, tandis que ceux qui sortent au niveau du baccalauréat et au-delà sont plus en emploi quand la formation suivie est dans le domaine de la production.

Les apprentis sortant des formations supérieures (niveaux I et II) sont deux fois plus nombreux à avoir suivi une formation dans le domaine des services que dans celui de la production. Mais le taux d'emploi à la sortie est un peu plus faible pour ces diplômés dans les services (- 3 points).

### Des différences fortes selon le diplôme et la spécialité préparée

L'insertion professionnelle dépend du niveau de diplôme préparé, mais aussi beaucoup de sa spécialité (FIGURE 4). Par exemple, pour un jeune apprenti sortant de niveau CAP, le taux d'emploi peut varier de 35 % dans la coiffure-esthétique à près de 90 % dans le domaine de la santé (auxiliaire de puériculture, aide-soignant et ambulancier). De plus, pour une spécialité donnée, l'insertion peut être très favorable pour un niveau de diplôme et faible pour un autre. Ainsi dans la mécanique automobile, le CAP se positionne moins bien que la moyenne des CAP industriels (42 % contre 50 %), alors que le BTS est mieux placé relativement à l'ensemble des spécialités industrielles dans ce niveau. Dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, les sortants de baccalauréats professionnels enregistrent une baisse de l'emploi de 4 points cette année (69 %). L'emploi à l'issue des spécialités traditionnellement suivies en apprentissage comme le bâtiment se maintient, parti-

### 4 – Taux d'emploi au 1<sup>er</sup> février 2014 selon le domaine de spécialités et la classe de sortie (en %)

	Taux d'emploi					Répartition des sortants en structure (du CAP au BTS)	Taux d'emploi Diplômes de niveaux I et II
	CAP terminale	BP terminale	Bac pro terminale	BTS terminale	Ensemble		
Alimentation	49,9	76,5	65,1	74,4	<b>54,7</b>	22,4	77,2
Bâtiment	47,7	77,1	68,6	67,1	<b>55,4</b>	16,5	78,7
Agriculture	47,9	69,5	61,8	74,7	<b>60,4</b>	15,3	77,9
Électricité	47,7	70,0	64,6	76,8	<b>63,7</b>	8,5	79,9
Mécanique automobile	42,4	77,7	70,9	85,2	<b>61,2</b>	8,1	87,4
Énergie, chimie	54,9	81,6	71,2	75,0	<b>68,2</b>	6,3	75,3
Bois	53,2	80,3	68,9	78,7	<b>62,1</b>	5,8	ns
Structure métallique	51,9	69,8	71,5	78,8	<b>59,3</b>	5,7	ns
Génie civil	71,7	85,8	77,7	80,1	<b>75,6</b>	4,0	86,8
Technologies industrielles	-	-	64,7	74,9	<b>74,3</b>	4,0	71,8
Mécanique générale	ns	64,7	67,4	80,4	<b>71,4</b>	3,0	75,3
Matériaux souples	68,3	ns	64,9	85,8	<b>70,1</b>	0,5	74,7
<b>Ensemble production</b>	<b>50,2</b>	<b>75,2</b>	<b>67,6</b>	<b>76,8</b>	<b>60,7</b>	<b>100,0</b>	<b>76,7</b>
Vente	36,7	72	53,3	72,3	<b>55,9</b>	29,1	72,1
Coiffure, esthétique	34,7	63,0	ns	79,8	<b>53,7</b>	16,0	-
Santé	89,1	86,0	66,1	93,7	<b>87,0</b>	11,1	88,6
Hôtellerie - restauration	47,5	63,4	69,4	73,4	<b>58,0</b>	10,8	73,9
Social	61,0	72	ns	71,6	<b>66,5</b>	9,3	68,4
Comptabilité, finance	-	ns	75,8	75,4	<b>75,2</b>	8,1	76,8
Transport	73,7	ns	63,3	67,5	<b>70,6</b>	7,4	66,4
Secrétariat	38,7	63,1	48,7	63,6	<b>58,1</b>	5,0	65,9
Services à la collectivité	38,7	59,7	59,4	63,0	<b>53,3</b>	1,9	62,7
Informatique	-	-	-	63,9	<b>63,9</b>	1,2	80,8
Formations générales	-	ns	-	64,6	<b>65,5</b>	0,2	68,9
<b>Ensemble services</b>	<b>49,4</b>	<b>71,6</b>	<b>58,1</b>	<b>73,3</b>	<b>63,0</b>	<b>100,0</b>	<b>74,3</b>

ns : non significatif

Lecture : au 1<sup>er</sup> février 2014, 49,9 % des apprentis sortants d'une terminale de CAP dans la spécialité de l'alimentation sont en emploi.

Champ : France métropolitaine et DOM hors Guadeloupe. Sortants d'une année terminale de formation en CFA, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENESR-DEPP, enquête IPA 2014.

culièrement au niveau V. Les spécialités du génie civil, déjà bien situées par rapport aux autres spécialités de formation, enregistrent même une hausse du taux d'emploi pour atteindre 76 % (80 % en incluant les niveaux I et II). Aux niveaux de formation I et II, la plus forte baisse du taux d'emploi touche la spécialité des transports (- 13 points). Elle concerne principalement des sortants de licences professionnelles ou master en « logistique ».

### Autres éléments pouvant favoriser l'insertion

Plus d'un jeune sur deux en emploi après la fin de son apprentissage travaille dans l'entreprise où il a effectué un stage, un job d'été ou son contrat d'apprentissage. L'écart entre les diplômés et les non-diplômés est de onze points (54 % contre 43 %).

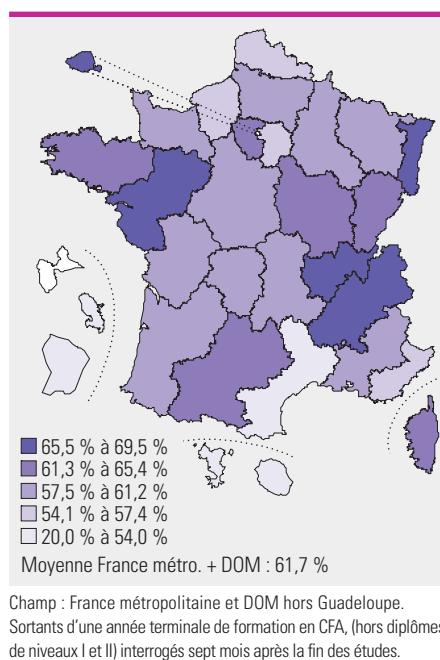
La possession du permis de conduire est un atout dans la recherche d'emploi.

C'est aussi vrai pour les jeunes sortants d'apprentissage : 15 points séparent le taux d'emploi selon que le jeune a ou non son permis (69 % contre 54 %). L'écart est particulièrement fort pour les apprentis sortant d'un CAP (avec ou sans leur diplôme) ou d'un baccalauréat professionnel sans leur diplôme. À l'inverse, le taux d'emploi diffère peu pour les sortants de BP ou de BTS. Pour aider les jeunes à financer ce budget important, l'État a mis en place le permis à 1 euro par jour depuis 2005, dispositif jugé encore trop souvent méconnu. L'orientation suivie, selon qu'elle correspondait ou non à ce que le jeune voulait faire, peut aussi jouer sur les chances de s'insérer professionnellement en développant, par exemple, une plus ou moins forte motivation dans la recherche d'emploi dans le secteur de cette formation. Ainsi, 67 % des sortants de CFA pour lesquels l'orientation correspondait à ce qu'ils voulaient faire sont en emploi sept mois après la sortie, contre 51 % de ceux dont l'orientation n'y correspondait pas. Ce ressenti de l'orientation dépend également fortement du fait d'obtenir ou non le diplôme final : 85 % des jeunes qui déclarent *a posteriori* que l'orientation correspondait à leurs attentes ont obtenu le diplôme.

## Une insertion contrastée selon l'académie

La part des jeunes (de niveaux V à III) en emploi sept mois après la fin des études en apprentissage dépasse 65 % dans

**5 – Taux d'emploi au 1<sup>er</sup> février 2014 par académie (%)**



Source : MENESR-DEPP, enquête IPA 2014.

six académies : Paris, Nantes, Grenoble, Lyon, Strasbourg et Rennes (FIGURE 5). Seules les académies des DOM ont un taux d'emploi inférieur à 50 %. Ces différences sont à relier au niveau d'études des jeunes sortants, mais aussi au contexte économique local, facteur déterminant de l'insertion professionnelle des jeunes. L'évolution entre 2013 et 2014 est à la hausse dans dix académies : Guyane (+ 15 points), La Réunion (+ 3 points), Caen, Amiens, Aix-Marseille, Nice, Corse (+ 2 points), Strasbourg, Toulouse, Orléans-Tours (+ 1 point). ■

## en savoir plus

⊕ « Au fil des parcours, de l'orientation à l'insertion... », Bref, n° 287, Céreq, juin 2011.

⊕ « Quand l'école est finie – premiers pas dans la vie active », Céreq, 2014.

⊕ « Tableau de bord – Activité des jeunes et politiques de l'emploi », DARES, 2014.

⊕ Pour accéder à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

[www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)  
[depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)

## SOURCE ET DÉFINITIONS

### Source

L'enquête Insertion professionnelle des apprentis (IPA) de la DEPP existe depuis le début des années 1990. Elle rend compte de la première insertion professionnelle des sortants des formations professionnelles d'apprentissage, sept mois après la fin de leur formation. Cette enquête, exhaustive, est réalisée par les académies et les centres de formation d'apprentissage (CFA – y compris les CFA agricoles), auprès des apprentis sortant de CFA. Le taux de réponse est d'environ 50 %. Les résultats présentés ici sont redressés et pondérés pour représenter, au final, la situation de l'ensemble des sortants au niveau national (France métropolitaine et DOM, hors Guadeloupe). Les jeunes ayant déclaré poursuivre des études, en apprentissage ou non, ont été retirés du champ de l'enquête.

La classe suivie peut être une classe terminale de formation ou une classe intermédiaire, première année de CAP par exemple. Toutefois, cette étude porte sur les seuls sortants d'une

année terminale de formation, pour se caler sur le champ plus restreint de l'enquête sur l'insertion à sept mois des jeunes sortants de formations professionnelles des lycées (IVA).

### Définitions

**Les sortants d'apprentissage :** les jeunes sortants de classe terminale de formations professionnelles d'un CFA ou d'une section d'apprentissage sont considérés comme sortants s'ils ne sont plus inscrits l'année scolaire suivante et déclarent ne pas poursuivre d'études (sous statut scolaire ou d'apprenti) lors de l'enquête menée au 1<sup>er</sup> février.

**Taux d'emploi :** nombre de sortants d'apprentissage qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage ou inactifs).

**Emploi à durée indéterminée (EDI) :** CDI, fonctionnaire, engagé dans l'armée, travaillant à son compte.

**Emploi à durée déterminée (EDD) :** CDD, aide familial.

**Emploi aidé :** contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir.

**Inactifs :** jeunes sortants d'apprentissage qui sont soit en stage ou sans emploi et n'en recherchant pas.

**CAP :** sortants des classes terminales de CAP (83 % de cette catégorie en 2014), CAP agricole (7 %), mention complémentaire de niveau V (5 %) ou d'autres titres professionnels homologués de niveau V (délivrés par le ministère du travail) (5 %).

**Brevet professionnel (BP) :** sortants des classes terminales de BP (76 %), BP agricole (6 %), BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, 6 %), BTM (brevet technique des métiers, 4 %)...

**Baccalauréat professionnel :** sortants des classes terminales de baccalauréat professionnel (81 %), de baccalauréat professionnel agricole (13 %), de mention complémentaire de niveau IV (5 %)...

**BTS :** sortants des classes terminales de BTS (73 %), BTS agricoles (10 %), DUT (5 %), diplômes santé-social (5 %), autres titres homologués de niveau III...

**Diplômes de niveaux I et II :** master (38 %), licence professionnelle (34 %), diplômes d'ingénieurs (13 %), DCG-DSCG (diplôme [supérieur] de comptabilité et gestion, 4 %), licence (1 %), autres titres homologués de niveaux I et II... ■